N° 4910-1911 — 6e Année | CINQ CENTIMES | Mercredi 3 et Jeudi 4 Janvier 1894

REDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Neuf-Abreuvoir, N° TOURCOING, rue VERTE, 19

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75
LOCALES. . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, A l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, 12.

TÉLÉPHONE

Nouvelle Année

Bonne année, chers lecteurs !

Bonne année, républicains, libéraux, progressistes, démocrates, qui formez la cohorte fidèle des amis de *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* et qui nous avez constamment soutenus de vos sympathies et de vos encouragements au cours de l'année qui vient de finir...

Elle fut mouvementée cette année 1893. Les événements s'y succédèrent et s'y pressèrent, heureux ou néfastes, tristes ou glorieux, dramatiques toujours et palpitants d'angoisses ou d'espérances.

Les scandales du Panama, le déchaînement éhonté des passions anti-républicaines menant au milieu de la boue et de la fange, l'assaut désespéré de nos institutions démocratiques, en marquèrent le début.

Puis vinrent les élections législatives, la consultation du peuple souverain appelé à se prononcer sur l'œuvre de la République et sur ses propres destinées. Et ce magnifique verdict de la nation, faisant justice hautaine de toutes les calomnies et de toutes les infamies dont on avait voulu ternir la renommée du grand parti républicain, rendant définitif à jamais les criminelles espérances de faiseurs de troubles et de réaction, et affirmant la foi invincible du pays dans la forme du gouvernement qui lui a assuré quinze années de paix, d'ordre, de justice et de liberté...

Les inoubliables fêtes franco-russes, la proclamation, à la face de l'Europe, de l'accord pacifique mais résolu de deux grandes et puissantes nations, unies dans un sentiment de confiance et d'amitié réciproques, consacrèrent de façon éclatante le triomphe de la politique républicaine à l'extérieur, déjà victorieuse à l'intérieur.

A un isolement de vingt-trois années, succédaient une situation nouvelle, une entente et une solidarité qui permettaient à la France d'envisager d'un front moins anxieux les perplexités terribles des sanglantes luttes du lendemain, et de se consacrer avec plus de quiétude et de sérénité aux travaux de la paix, au programme du progrès démocratique et de transformation sociale qu'elle poursuit d'une âme vaillante, et qui est le but même et la raison d'être de la République.

Une majorité de plus de quatre cents républicains, dégagée de toutes compromissions réactionnaires, affranchie des obstacles suscités à plaisir par les droites opposantes des assemblées précédentes, allait pouvoir aborder résolument les réformes réclamées par la démocratie, et compléter l'œuvre démocratique de la troisième République.

L'abominable attentat du Palais-Bourbon est venu tout à coup jeter le trouble dans les esprits, et paralyser les plus ardentes résolutions, en concentrant toutes les pensées et tous les efforts vers un but unique de défense sociale et de sécurité publique.

Cet émoi, nous en avons la conviction, ne durera qu'un jour. Malgré leurs manœuvres criminelles, les anarchistes et les prêcheurs de révolution violente ne sauraient arrêter longtemps la marche du progrès.

La séance continue... A dit admirablement le président Dupuy au milieu de l'émotion provoquée par l'éclat de la bombe anarchiste.

Le progrès aussi continue... Et au seuil de cette nouvelle année, nous lui adressons notre démocratique et encourageant salut.

Puisse-t-il marquer profondément sa trace en ce 1894, anniversaire d'une année si féconde en travaux glorieux pendant cette immortelle Révolution dont nous poursuivons l'œuvre inachevée et interrompue !

Puisse-t-il prendre corps à corps et détruire à jamais tous les préjugés, tous les fanatismes, toutes les doctrines, tous les privilèges qui s'opposent encore à sa marche triomphante !

Puisse-t-il être prospère aux petits, aux humbles à ceux qui travaillent et qui souffrent, à ces innombrables salariés du peuple qui ont fait la République, qui ont mis en elle toutes leurs espérances, et qui attendent avec confiance la part de bonheur et de sécurité sociale qu'elle a le devoir de leur conquérir.

C'est le vœu que nous formons au début de l'année qui commence.

Et c'est à cette tâche démocratique que *nous convions, une fois de plus, nos amis* les républicains progressistes ; c'est à elle *que nous consacrerons toute notre énergie*, toutes nos forces, toute la fougue toute l'ardeur de notre dévouement à la cause du peuple et à la République.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

[illegible]

Le canon [illegible] sont abattus hier sur la Seine, en amont et en aval du barrage de Suresnes, à Gennevilliers ainsi qu'à l'île du Moulin-Joly à Argenteuil.

Les chasseurs, heureux de cette subaine inespérée, longeaient les berges et les îles du fleuve, mais le sauvage gibier s'enfuyait hors de la portée du fusil.

Les passages de ces oiseaux n'ont été jusqu'ici constatés que dur nt les années des grands hivers.

* * *

Les commissions départementales sont autorisées à dit hier, en 1894 un concours qui pourra se renouveler *tous les trois ans, à l'effet d'accorder* des primes aux ouvriers de l'agriculture et même de l'industrie, qui auront régulièrement travaillé dans une région pendant un laps de temps déterminé.

Les municipalités contribueront, dans ce but, les services rendus par les postulants, qui devront adresser leur requête à la préfecture avant le 1er avril.

* * *

Les congés de nos potaches.

Les prochains congés de la Saint-Charlemagne et des jours gras seront réunis.

La sortie aura lieu le samedi 3 février, à huit heures du matin, et la rentrée le mercredi 7, à l'heure réglementaire.

On a décidé également de porter à *quatre jours* le congé de la Pentecôte en 1894, soit du samedi soir 12 mai au 16 mai inclus, avec report de la classe du mercredi au jeudi 17.

* * *

Demandez la liste officielle et complète des éclipses de soleil et de lune pour l'année 1894 : Nous l'extrayons de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*.

31 mars, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.

6 avril, éclipse annulaire totale de soleil, invisible à Paris.

15 septembre, éclipse partielle de lune en partie visible à Paris.

29 septembre, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

10 novembre, passage de Mercure sur le soleil, en partie visible à Paris.

* * *

La petite République de Saint-Marin se trouve sans pièce de cinq centimes ; on a vainement cherché dans le Midi, où un *salimbanque venait d'installer un cirque de chiens savants* en vue des fêtes de Noël.

Au milieu de la séance, le bateleur annonce un nouveau numéro à sensation : Azor, son chien préféré va jouer du piano. Le bête grimpe sur le tabouret et commence la « Marseillaise ».

Tout d'un coup, un loustic égaré parmi la foule de villageois qui bouche, émerveillée, s'écrie : « Un rat ! un rat ! »

Azor ne fait qu'un bond.

Mais, à surprise, le piano continue à jouer tout seul... C'est un piano mécanique !

* * *

La superstition en Chine.

Il y a quelques semaines, la garnison de Tchik-Kang était réunie sous les ordres du généralde brigade. On devait procéder à l'essai de nouveaux canons. Devant chaque pièce d'artillerie, on fit planter un fort en place un mât de perd, un coq vivant et un gros poisson. Les officiers s'agenouillèrent et supplièrent les esprits présidant à la direction du tir de leur épée de bois en temps de guerre, pour que le feu fut mis à la mèche, et tête de porc, coq et poisson furent mis en miettes.

NOUVELLES POLITIQUES

Les projets du ministre des finances

Paris, 2 janvier. — A la Bourse, le bruit circulait aujourd'hui que le Ministère des finances se proposerait concurremment avec la conversion de présenter la demande d'emprunt d'un milliard.

Cet emprunt n'est nullement demandé par le ministre du finances.

M. Spuller candidat au Sénat

Paris, 2 janvier. — M. Spuller, ministre de l'instruction publique, se rendra demain dans la Côte-d'Or pour soutenir sa candidature aux *élections sénatoriales*.

La présidence du Sénat

Paris, 1er janvier. — La réélection de M. Challemel-Lacour à la présidence du Sénat est très discutée. On dit dans certains groupes de sénateurs, et de députés qu'on songerait à le remplacer.

Tout cela était lit indépendamment de l'hypothèse où son mandat ne serait même pas renouvelé.

M. l'amiral Vigne

Paris, 2 janvier. — M. le vi e amiral Vigne partira demain pour rejoindre son poste.

LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

On vient de publier la somme réclamée par les compagnies de chemins de fer pour la garantie d'intérêt sur l'exercice 1892, on prévoit que le total de 1893 sera beaucoup plus élevé.

La compagnie de Lyon, qui avait demandé par exemple, en 1892, 11 millions, réclamera en 1893, 27 millions.

Ce déficit dû à ces recettes est en grande partie dû pour cette compagnie à l'ouverture de nouvelles lignes qui ne donnent pas encore des recettes suffisantes, mais en partie à la triste situation, à la diminution des importations et exportations qui frappe le trafic sur les voies ferrées.

Seule, la Compagnie du Nord continue à ne pas avoir recours à la garantie d'intérêt.

La Gendarmerie

On s'étonnera sans doute de ne pas voir paraître en même temps que les autres au *Journal officiel* les promotions concernant la gendarmerie. Ces promotions ne seront pas rendues publiques avant le 1er janvier.

Ce n'est, en ce jour-là seulement que le général Herbinger pourra dans le centre de réserve et que le nommé Hess de son successeur servant de point de départ à tout le mouvement, pourra être signée.

Le ministère de la guerre avait un instant songé à prévoir pour le général Frey la mise à la place de général de brigade sur le cadre des *officiers généraux qui restent encore à exécuter* en vertu de la loi du 25 juillet, ce qui aurait permis de ne pas attendre l'avancement dans tout le corps de la gendarmerie, mais ce moyen a été écarté.

En fait de gendarmes réservistes le min ère s'en [illegible] aux dépêches suivantes qui ont été [illegible] hier sur la Seine, en amont et en aval du barrage de Suresnes, à Gennevilliers sur l'île du Moulin-Joly à Argenteuil.

Les chasseurs, heureux de cette aubaine inespérée, longeaient les berges et les îles du fleuve, mais le sauvage gibier s'enfuyait hors de la portée du fusil.

Les passages de ces oiseaux n'ont été jusqu'ici constatés que dur nt les années des grands hivers.

* * *

Les commissions départementales sont autorisées à dit hier, en 1894 un concours qui pourra se renouveler *tous les trois ans, à l'effet d'accorder* des primes aux ouvriers de l'agriculture et même de l'industrie, qui auront régulièrement travaillé dans une région pendant un laps de temps déterminé.

Les municipalités contribueront, dans ce but, les services rendus par les postulants, qui devront adresser leur requête à la préfecture avant le 1er avril.

* * *

Les congés de nos potaches.

Les prochains congés de la Saint-Charlemagne et des jours gras seront réunis.

La sortie aura lieu le samedi 3 *février*, à huit heures du matin, et la rentrée le mercredi 7, à l'heure réglementaire.

On a décidé également de porter à *quatre jours* le congé de la Pentecôte en 1894, soit du samedi soir 12 mai au 16 mai inclus, avec report de la classe du mercredi au jeudi 17.

* * *

Demandez la liste officielle et complète des éclipses de soleil et de lune pour l'année 1894 : Nous l'extrayons de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*.

31 mars, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.

6 avril, éclipse annulaire totale de soleil, invisible à Paris.

15 septembre, éclipse partielle de lune en partie visible à Paris.

29 septembre, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

10 novembre, passage de Mercure sur le soleil, en partie visible à Paris.

* * *

La petite République de Saint-Marin se trouve sans pièce de cinq centimes ; on a vainement cherché dans le Midi, où un *salimbanque venait d'installer un cirque de chiens savants* en vue des fêtes de Noël.

Au milieu de la séance, le bateleur annonce un nouveau numéro à sensation : Azor, son chien préféré va jouer du piano. Le bête grimpe sur le tabouret et commence la « Marseillaise ».

Tout d'un coup, un loustic égaré parmi la foule de villageois qui bouche, émerveillée, s'écrie : « Un rat ! un rat ! »

Azor ne fait qu'un bond.

Mais, à surprise, le piano continue à jouer tout seul... C'est un piano mécanique !

* * *

La superstition en Chine.

Il y a quelques semaines, la garnison de Tchik-Kang était réunie sous les ordres du généralde brigade. On devait procéder à l'essai de nouveaux canons. Devant chaque pièce d'artillerie, on fit planter un fort en place un mât de perd, un coq vivant et un gros poisson. Les officiers s'agenouillèrent et supplièrent les esprits présidant à la direction du tir de leur épée de bois en temps de guerre, pour que le feu fut mis à la mèche, et tête de porc, coq et poisson furent mis en miettes.

NOUVELLES POLITIQUES

Les projets du ministre des finances

Paris, 2 janvier. — A la Bourse, le bruit circulait aujourd'hui que le Ministère des finances se proposerait concurremment avec la conversion de présenter la demande d'emprunt d'un milliard.

Cet emprunt n'est nullement demandé par le ministre du finances.

M. Spuller candidat au Sénat

Paris, 2 janvier. — M. Spuller, ministre de l'instruction publique, se rendra demain dans la Côte-d'Or pour soutenir sa candidature aux *élections sénatoriales*.

La présidence du Sénat

Paris, 1er janvier. — La réélection de M. Challemel-Lacour à la présidence du Sénat est très discutée. On dit dans certains groupes de sénateurs, et de députés qu'on songerait à le remplacer.

Tout cela était lit indépendamment de l'hypothèse où son mandat ne serait même pas renouvelé.

M. l'amiral Vigne

Paris, 2 janvier. — M. le vi e amiral Vigne partira demain pour rejoindre son poste.

LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

On vient de publier la somme réclamée par les compagnies de chemins de fer pour la garantie d'intérêt sur l'exercice 1892, on prévoit que le total de 1893 sera beaucoup plus élevé.

La compagnie de Lyon, qui avait demandé par exemple, en 1892, 11 millions, réclamera en 1893, 27 millions.

Ce déficit dû à ces recettes est en grande partie dû pour cette compagnie à l'ouverture de nouvelles lignes qui ne donnent pas encore des recettes suffisantes, mais en partie à la triste situation, à la diminution des importations et exportations qui frappe le trafic sur les voies ferrées.

Seule, la Compagnie du Nord continue à ne pas avoir recours à la garantie d'intérêt.

La Gendarmerie

On s'étonnera sans doute de ne pas voir paraître en même temps que les autres au *Journal officiel* les promotions concernant la gendarmerie. Ces promotions ne seront pas rendues publiques avant le 1er janvier.

Ce n'est, en ce jour-là seulement que le général Herbinger pourra dans le centre de réserve et que le nommé Hess de son successeur servant de point de départ à tout le mouvement, pourra être signée.

Le ministère de la guerre avait un instant songé à prévoir pour le général Frey la mise à la place de général de brigade sur le cadre des *officiers généraux qui restent encore à exécuter* en vertu de la loi du 25 juillet, ce qui aurait permis de ne pas attendre l'avancement dans tout le corps de la gendarmerie, mais ce moyen a été écarté.

En fait de gendarmes réservistes le min ère s'en [illegible] aux dépêches suivantes qui ont été [illegible] hier sur la Seine, en amont et en

LES ÉTRENNES DES ANARCHISTES

DEUX MILLE PERQUISITIONS

Paris, 2 janvier. — On s'y attendait. La police prenait depuis quelque temps des allures mystérieuses. En réponse à l'impuissance des premières constatations on répondait : « Attendez, vous verrez ! »

En effet, hier après midi, on apprenait tout à coup qu'en vertu d'ordres ministériels il était *procédé dans toute la France à deux* mille perquisitions et à deux cents arrestations environ. Tous les parquets des principales villes avaient reçu l'ordre de délivrer aux commissaires des mandats de perquisition se transformant au besoin en mandats d'arrestation.

A PARIS

2 janvier. — A Paris également, la Sûreté générale a fait hier des perquisitions chez tous les compagnonds anarchistes réputés dangereux. Avant-hier soir des ordres émanant de la préfecture de police étaient communiqués aux officiers de paix et aux brigades de recherche, qui les faisaient porter par lettres agents aux commissaires de police intéressés. Cinquante magistrats réveillés au milieu de la nuit ont aussi reçu l'ordre de se rendre chez 60 anarchistes de Paris et de la banlieue, entre autres chez Antoine, rue de Fontarabie ; Bertrand frères, rue de Vanves ; Bilay, 2, rue de Clignancourt ; Bruhet, 71, rue Louis Blanc ; Cabot, rue des Marronniers ; Capone, rue Rouelle ; Chabard, boulevard Montparnasse ; Dorez, rue Fauvet ; Deschère, rue de la Gare ; Sébastien Faure, 24, rue Ram y, etc.

Le compagnon Sébastien Faure n'était pas chez lui. Il a quitté Paris le lendemain de l'attentat du Palais-Bourbon. Une perquisition faite chez M. Duprat, marchand de vin, rue Ramel, chez qui le Sébastien Faure faisait adresser ses correspondances, a amené la saisie de huit lettres adressées à l'anarchiste.

M. Coulet a hébergé et logé pendant quelque temps l'anarchiste Lesut or, le meurtrier de M. Georgevitch.

Une perquisition a eu lieu également chez lui. Enfin dans la banlieue, chez M. Segard père et Defosse, habitant tous deux St-Denis. *Segard père et son fils, ainsi que Defosse*, chez qui on a trouvé des papiers compromettants, ainsi que d'armes, ont été maintenus à la disposition de la justice.

A Colombes, à Levallois-Perret, à Bagnolet à Puteaux des perquisitions ont été également opérées. Chez les principaux anarchistes, on a trouvé des documents et des journaux anarchistes.

Dans les bureaux du "Père Peinard"

En vertu des instructions dont nous avons parlé, une perquisition a été faite ces matin, dans les bureaux du *Père Peinard*, rue d'Orsel, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de cinq agents de la sûreté et du commissaire de police du quartier.

Les magistrats ont saisi l'*Almanach du Père Peinard* qui devait être mis en vente le lendemain matin, ainsi que le numéro de la semaine.

M. Clément était porteur de trois mandats d'amener : un pour les gérants et deux autres pour deux rédacteurs ; mais, les bureaux étant fermés, aucune arrestation n'a pu être opérée.

A 6 heures 45, les magistrats se sont retirés, emportant les documents trouvés au cours de leur perquisition. Ils ont été mis dans un fiacre, sous la surveillance d'un agent de la sûreté et dirigés sur la préfecture de police.

ARRESTATION de M. Elie Reclus

Paris, 2 janvier. — Ce matin vers 7 h. 1/2, M. Clément, accompagné de quatre inspecteurs, se présentait chez M. Elie Reclus, 71, boulevard du Port-Royal.

M. Elie Reclus est le père de M. Paul Reclus, qui a pris la fuite à la suite de l'arrestation de Vaillant.

Quand M. Clément se présenta chez lui, ce fut Mme Reclus qui lui ouvrit la porte. Elle croyait qu'on venait lui annoncer la délivrance de son belle-fille, Mme Paul Reclus.

En apercevant M. Clément et ses inspecteurs, elle referma la porte brusquement, puis le commissaire aux délégations judiciaires avait devié le serrure et *mis le* pied entre la porte et la muraille, de façon à l'empêcher de se fermer. Il fit irruption alors avec ses agents dans le petit appartement.

M. Elie Reclus était encore couché.

— Que voulez-vous ? crie-t-il.

M. Clément fit alors lecture, lui dit M. Clément, j'ai également mandat de vous interroger.

— Je ne répondrai qu'à un juge d'instruction, dit M. Elie Reclus.

— J'ai également un mandat d'amener contre vous.

— Mettez-le, dans ce cas, à exécution.

M. Clément fit alors lever M. Elie Reclus et lui dit :

— Au nom de la loi, je vous arrête !

Deux fiacres attendaient en bas. Dans l'un on emporta le vieux bonhomme. Dans l'autre, dans l'autre, M. Clément prit place avec son prisonnier.

Arrivé à la préfecture de police, M. Elie Reclus a été longuement interrogé. Il aurait refusé systématiquement de répondre aux questions qui lui ont été posées.

Néanmoins, à cinq heures du soir, M. Elie Reclus était remis en liberté.

* * *

Il paraîtrait que le commissaire de police qui a arrêté hier M. Elie Reclus a reçu de vifs reproches du procureur général.

Dans les Départements

Paris, 2 janvier 1894, soir. — Des perquisitions ont été opérées dans un certain nombre de départements sur l'ordre du ministre de l'intérieur.

Les marquis [illegible] ont été saisies ce matin, à la même heure.

Les résultats de ces perquisitions ne sont pas encore tout parvenus au ministère.

On signale tout-fois qu'à Grenoble on a découvert un plus chargé.

Dans l'Allier, à Commentry et à Montluçon, on a trouvé environ 150 cartouches dont 60 de Ramadis, 25 de grenouine, 110 de poudre [illegible] 3 bombes [illegible] matières explosibles.

Dans la Seine-Inférieure, au Havre, on a trouvé chez un anarchiste des titres volés représentant une valeur de 15,000 francs.

A Rive, des perquisitions ont eu lieu chez dix-sept individus ont quinze Italiens anarchistes militants, ayant tous un casier judiciaire. Les quinze étrangers ont été l'objet d'une expulsion immédiate.

Dans toutes les perquisitions, on a saisi un grand nombre de journaux, brochures, documents et correspondances, dont on effectue le dépouillement en ce moment.

Sont-ce quatre arrestations dont la plupart semblent devoir à cette heure être maintenues, ont été effectuées. Cinq autres individus sont encore recherchés.

A Lyon notamment, le nombre des arrestations a été de vingt-cinq.

Les anarchistes arrêtés ont été immédiatement déférés à l'autorité judiciaire qui, suivant les cas, aura à examiner les suites à donner aux poursuites intentées.

Au cours des perquisitions opérées à Saint-Etienne, un grand nombre de brochures et de placards anarchistes ont été saisis chez plusieurs anarchistes, mais on n'a retrouvé chez aucun d'eux des matières explosibles.

On a arrêté, hier soir, le nommé Dumas, qui était un ami de Ravachol ; il présidait dernièrement, à Saint-Chamond, la conférence de Sébastien Faure.

A LILLE

Comme sur la presque totalité du territoire français, lundi matin, à la première heure, des perquisitions ont été opérées à Lille chez 6 les individus et à la maîtresse de l'un d'eux, reconnus pour des anarchistes militants.

Ces perquisitions ont été pratiquées par MM. les commissaires de police des 1e, 5e, 6e, 7e et 8e arrondissements, sous la direction de M. le commissaire central.

Des papiers compromettants ont été saisis au domicile de certains de ces individus ; mais aucune arrestation n'a été opérée.

A ROUBAIX

Deux arrestations

Une perquisition générale en domicile des principaux anarchistes de Roubaix a été faite lundi matin, dès la première heure, par MM. Barroyer, commissaire central, assisté de M. Octave Huyghe, inspecteur de la police de sûreté.

D'un autre côté, à la même heure, les quatre commissaires d'arrondissement, accompagnés de leurs secrétaires, opéraient dans leur quartier respect f.

Cette perquisition a amené l'arrestation d'un sieur Déranger, 20 ans, *apprêteur*, rue Paul Bert.

Une seconde arrestation a été faite hier matin, mardi ; c'est celle de Pierre Devilers, 21 ans, encolleur, rue des Longues Haies.

On a saisi à leur domicile des numéros du Père Peinard, de la *Révolte* et des affiches du placard « Ses Russie ».

Ce dernier était en outre recherché pour avoir affiché dans la nuit plusieurs de ces placards.

Tous deux ont été transférés à Lille dans la journée de mardi.

* * *

Paris, 2 janvier, soir. — Les perquisitions chez les anarchistes et les arrestations opérées n'ont pas modifié la situation. A Paris, la journée s'est passée comme d'habitude, avec l'anarchie ordinaire.

Les journaux ont annoncé que les perquisitions n'avaient donné aucun résultat. Il n'en est rien. Les perquisitions ont été très importantes pendant les perquisitions opérées.

Parmi les papiers saisis il en est qui prouveront l'existence qui existe entre les arrestations de Paris et des départements et les anarchistes étrangers.

De nouvelles pursuites auront certainement lieu.

Le jury dans l'affaire Vaillant

Le jury de la Seine appelé éventuellement à juger l'anarchiste Vaillant se compose de vingt commerçants, cinq propriétaires rentiers, trois ingénieurs, deux architectes, un ancien magistrat, un banquier, un notaire, un chimiste, un chef de bureau, un chef des travaux publics, un cultivateur, un conseiller municipal de Paris, un professeur et un médecin.

Deux noms seulement à signaler parmi les notoriétés parisiennes : M. le baron Gustave Eiffel, ancien ministre du Commerce, et M. Lyon, Aleand, conseiller municipal.

Parmi ces jurés figure M. Paul-Gabriel Alam, né à Aramon (Nord), le 25 avril 1851, professeur à l'Ecole d'Arts et de Métiers.

* * *

Vaillant a signé aujourd'hui son pourvoi en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui le renvoie devant la Cour d'assises.

Ce pourvoi a été reçu dans la matinée par M. Hodebic, le greffier criminel de la cour d'appel, qui s'était transporté à la prison de la Santé.

Ce pourvoi va être transmis sans retard à la Cour de cassation. Il sera examiné dans l'audience de jeudi par la chambre criminelle.

La compagne de Vaillant

Paris, 2 janvier. — Mme Marchal, la compagne de Vaillant, a disparu mystérieusement malade à Chelles-le-Rod.

Elle est atteinte de congestion pulmonaire compliquée de pleurésie.

Vaillant a écrit hier une longue lettre dans laquelle il parle de sa défense qu'il veut être présentée par un avocat professant les idées anarchistes. Il terminait en lui demandant de lui écrire souvent à la Nouvelle, quand il y sera.

LE VERDICT D'ANGOULÊME

L'agitation en Italie

Rome, 1er janvier. — Le *Folchetto*, dans des termes d'une grande violence, conseille au gouvernement italien de refuser les 500,000 francs accordés par la France aux victimes d'Aigues-Mortes.

Il propose d'ouvrir une souscription nationale pour indemniser les victimes de la justice française.

Le journal demande que les comptes d'Aigues-Mortes ne soient pas réglés ; il est bon, ajoute-t-il que certains comptes restent sur pied.

La *Chiesuola* dit que le verdict a été inspiré par la haine pour les Français, et qu'il est de les Italiens qu'il considérait comme des défenseurs de l'occupation allemande en Alsace-Lorraine.

L'*Italia* et le *Popolo* commentant le verdict d'Angoulême, qualifient le verdict de sandales et d'ignoble, mais ils ajoutent qu'on ne peut pas rendre la France et son gouvernement responsables des actes des jurés.

La presse de province, dans ses commentaires, fait chorus avec la presse romaine.

Les excitations allemandes

Berlin, 1er janvier. — Le *Tagebiatt* dit que l'Allemagne n'a aucune raison d'être mécontente du jury d'Angoulême.

La France a encore une fois repoussé la main qui lui était tendue par l'Italie et a répondu à ces avances par un coup de pied.

Manifestations ivres

Gênes, 1er janvier. — Cette nuit, à trois heures trente, plusieurs personnes ivres ont lancé des pierres contre l'écusson du consulat français.

Deux arrestations ont été opérées.

Le questor a rendu visite au consul français pour lui exprimer ses regrets.

Florence, 2 janvier. — Dans la journée d'hier, des manifestants portant : « Vive l'anarchie ! Vive la révolution ! » ont été affichés sur les murs et dans la soirée, les mêmes manifestes ont été lancés dans le théâtre.

On télégraphie de Figline que, dans la nuit dernière, des placards incitant le peuple à la révolte ont été affichés sur les murs.

Ces placards ont été déchirés par la police.

Nouvelles du Dahomey

Marseille, 1er janvier. — Le paquebot *Tibet*, courrier de Dahomey, est arrivé ce soir à 7 heures avec 157 passagers. Il avait débarqué à Oran 259 militaires et officiers convalescents.

L'administrateur colonial Tescher de la Pagerie se trouvait également à bord.

Entre Dakar et Sierra-Leone s'est produit le décès de M. Molle, agent colonial à Grand-Bassam. Le corps a été inhumé à Sierra-Leone.

Behanzin est actuellement au Goho, poursuivi par le général Dodds. Il espère arriver à transiger et il a envoyé quatre chefs ses au général Dodds qui se trouvait à Dogba le 28 novembre. Le général a refusé les propositions faites. Le lendemain, la colonne a commandée par le chef de bataillon de Rude a été attaquée par des bandes nombreuses. Il y a eu cinq tués parmi les nôtres, dont les sergents Dallest de l'infanterie de marine et Kleinlong de la légion étrangère. 10 blessés ont été évacués sur l'hôpital de Kotonou. Le général Dodds doit être en ce moment à Porto-Novo.

Behanzin ayant demandé Whydah comme résidence, le général Dodds a refusé et lui a donné vingt jours pour faire sa soumission.

A Abomey, il y a actuellement 250 tirailleurs sénégalais.

Quatre fortins ont été construits et les environs soigneusement fouillés. Il ne se passe pas de jour qu'il ne se passe quelque escarmouche. Le roi Toffa s'est engagé à assurer la tranquillité à 20 kilomètres à l'intérieur. 1500 de ses sujets sont aujourd'hui instruits au maniement des armes. Tous possèdent des fusils Lebel.

Le général Dodds se propose de rentrer en en France vers la fin de janvier.

LE DOCTEUR CORNÉLIUS HERZ et le baron de Reinach

A propos du procès pendant entre M. Cornélius Herz et la succession Reinach, M. Henri Rochefort, en même temps que le *Figaro*, d'ailleurs a publié, dans l'*Intransigeant* les deux documents suivants :

Paris, 4 juin 1888.

Monsieur le docteur Herz, Francfort.

Je vous remets par M. Chabert les billets et reçus de vous et de M. Guillot, et les reçus de caisse *Guillot, Chabert et de Reiner*, et vous déclare par la présente que vous ne me devez plus rien et que vous ne devez plus rien à la maison Kohn Reinach et Compagnie ; je prends aussi votre délégation sur Schwob, garanti par moi, à ma charge. Tout cela commun à forfait, avec les intérêts accumulés pour la somme de quatre millions de francs.

Vous vous Obligeriez de donner à M. Chabert un reçu de cette somme.

Il me restera à vous restituer les actions d'électricité, ce que je ferai dans le courant du mois d'août.

Vous savez que l'affaire du Panama n'est pas finie et ainsi que je vous le dis ais dans mes lettres du 2 juillet, « M. de Lesseps a demandé de remettre versement de 5 au 10 juillet courant. Si donc vous venez à Paris le 11 juillet ou si vous délégiez quelqu'un pour vous représenter, j'ai la conviction que vous aurez satisfaction ». C'est donc le 11 juillet que M. de Lesseps aura à décider s'il maintient les souscriptions.

Agréez, monsieur mes salutations.

J. de Reinach.

M. Chabert vous remettra 25,000 marks.

A ces quinze catégoriques, M. Henri Rochefort a ajouté une déclaration sur papier timbré établissant que, lors de la date du début de la succession, Cornélius Herz en est le créancier :

Je soussigné, Jacques de Reinach, demeurant à Paris, rue Murillo, 20, déclare par la présente devoir la somme de deux millions de francs à M. le docteur Cornélius Herz, demeurant à Paris, 31, boulevard des Italiens, comme reglement définitif de tous comptes à ce jour.

Ce jourd'hui